



Changement de nom de famille

Par **laura 89**, le **22/11/2011** à **10:24**

Bonjour,

Je m'appelle Laura, j'ai 24 ans, j'ai deux filles, je suis harcelée physiquement et moralement par mon père. Il me menace constamment. J'ai peur pour ma vie et celle de mes enfants. Je souhaite changer de nom de famille, je ne veux plus porter le nom de mon père. Mes enfants ne portent pas mon nom de famille, seulement celui de leur père. Cela fait 6 ans et demi qu'il m'insulte, m'humilie, me menace, ect ... Pas une seule fois il a demandé comment allait mes enfants et dans son avant dernière lettre, il me dit qu'il va faire une demande de visite et/ou de droit d'hébergement (pour le moment il n'a pas fait de demande ou alors je ne suis pas encore au courant) mais je m'y refuse car il m'a fait subir d'horribles choses pendant mes 18 premières années ! Il a 76 ans, il est pervers, psychopathe, skyzophrène (refoulé), il croit que le monde entier fait un complot contre LUI ! Comment je peux l'empêcher de nuire à mes enfants et à moi-même ? Comment je peux changer mon nom de famille pour plus qu'il me retrouve ? Car je compte déménager mais je veux avoir changer de nom de famille avant !
Merci de me renseigner. Cordialement.

Par **amajuris**, le **22/11/2011** à **10:35**

bjr,

si vous pouvez prouver ce que vous écrivez vous devez porter plaint pour harcèlement. vous pouvez aussi prendre contact avec une assistante sociale.

le changement de nom ne me parait pas possible mais vous pouvez prendre un nom d'usage qu'il ne connait pas.

cdt

Par **Melanie555**, le **22/11/2011** à **10:59**

Malgré la difficulté de la démarche, la solution est effectivement de porter plainte pour harcèlement (avec des éléments factuels), car le fait de porter un nom d'usage ne vous mettra pas à l'abri d'une recherche de sa part. Il peut en effet vous retrouver par l'intermédiaire de vos enfants.

Par **laura 89**, le **22/11/2011** à **18:24**

Bonsoir,

J'ai porté plainte en août 2010 pour harcèlement moral et physique mais les gendarmes m'ont dit que la plainte n'ira pas plus loin car en France ce n'est pas considérée comme une vraie plainte car cela ne se passe pas dans un lieu de travail. Et il n'y a eu aucunes suites. Pourtant je leur est fait des photocopies des lettres, papiers... mais on dirait qu'ils s'en fichent totalement.